

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2026/032

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 10 avril 2026

PRESENTS : Christian BREUZA, Laurent GRILLON, Sylvie CHAPPAZ, Jérôme BAMBERGER, Laurence BOSI, Patrick COMBAZ, Philippe VULLIEZ, Mariia CARENINI, Jeremy CONRAD-PICKLES, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTES EXCUSEES : Françoise THOMAS ayant donné pouvoir à Laurent GRILLON et Nadine ZILBER ayant donné pouvoir à Sylvie CHAPPAZ

SECRETAIRE DE SEANCE : Mariia CARENINI

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu le Code électoral, notamment son article L. 19, VII ;

Vu le renouvellement du conseil municipal issue des dernières élections municipales, comportant deux listes en présence ;

Considérant que, en raison de la composition du conseil municipal, il est impossible de constituer une commission de contrôle complète selon les modalités de représentation des différentes listes notamment lorsque l'une des listes ne dispose pas d'un nombre suffisant de conseillers municipaux ;

Considérant que, dans ce cas, la composition de la commission de contrôle doit être établie selon les mêmes modalités que celles applicables dans les communes dont le conseil municipal ne compte qu'une seule liste ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article 1er : Désignation des membres issus du conseil municipal

De désigner, pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales, selon les modalités prévues pour les communes à liste unique :

Membre titulaire : Patrick COMBAZ

Membre suppléant : Jeremy CONRAD PICKLES

Article 2 : Propositions de personnes appelées à être désignées par l'administration préfectorale

De proposer à Madame la Préfète les personnes suivantes en vue de leur nomination en qualité de membres de la commission de contrôle :

Membre titulaire : Monique JULLIARD

Membre suppléant : Ursula VIDAL

Article 3 : Propositions de personnes appelées à être désignées par le tribunal judiciaire

De proposer au Président du Tribunal Judiciaire les personnes suivantes en vue de leur nomination en qualité de membres de la commission de contrôle :

Membre titulaire : Dominique CROIZIER

Membre suppléant : Claude VULLIEZ

Article 4 : Transmission

Monsieur le Maire est chargé de transmettre les présentes propositions à Madame la Préfète ainsi qu'au Président du tribunal judiciaire territorialement compétent, en vue des nominations officielles.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christian BREUZA



Secrétaire de séance
Mariia CARENINI

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le :

18 AVR. 2026

Date de publication